

# Conseils prévention Covid-19



# Activités dansées : Pratique de la danse en ligne

**Avertissement**: L'activité présentée dans cette fiche doit se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la fiche générale « Recommandations fédérales » figurant en introduction de ce guide.



Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive, absolument nécessaire.



## DÉPARTEMENTS EN ZONE VERTE

### <u>Demandes aux pratiquants</u>

- Se laver les mains avant, pendant et après la pratique ou le contact avec une surface, avec du gel hydroalcoolique ou du savon (essuie-mains personnel et jetable),
- Respecter les distances physiques minimales entre les personnes (minimum 2 m),
- Éviter tous contacts physiques avec d'autres danseurs,
- Éviter d'essuyer la transpiration à main nue et utiliser une serviette personnelle.

#### Matériel obligatoire à fournir par les participants

- Masque,
- Gel hydroalcoolique,
- Serviette personnelle,
- Mouchoirs jetables et/ou papier absorbant,
- Collations et boissons personnelles.

#### Recommandations fédérales

- Ne pas autoriser le travail en groupe, en duo et les formes telles que les rondes, le face-àface et le fait de se tenir par la main ou par le bras,
- Faire respecter une distance de 2 m entre chaque danseur en dynamique (pas de danse en couple, pas de contact entre les danseurs) et 4 m² par danseur en statique,
- Privilégier le face-à-face pédagogique,
- Recourir à la démonstration pour les corrections individuelles ou globales,
- Manipulation du matériel pour la musique uniquement par l'animateur.

#### Conseils de reprise

- Reprise progressive, insister encore plus sur l'échauffement qu'habituellement,
- Ne pas oublier le retour au calme après la séance,
- Penser à l'hydratation.





# DÉPARTEMENTS EN ZONES ORANGE OU ROUGE

Si une alerte a été donnée dans votre département, il faut suivre les recommandations du préfet et de l'Agence Régionale de Santé et agir en fonction des installations et de leur possibilité d'accès.

L'activité peut être maintenue selon les consignes indiquées ci-dessus si les recommandations des autorités locales peuvent être mises en œuvre.

FFRS – DTN / contact : ctfshaas@federetraitesportive.fr Version du : 14/09/2020